

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 643

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

932 322 332 RCS Grenoble.

KIMSE.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : Parc d'activité Eurekalp, 38660 Saint-Vincent-de-Mercuze.

Oppositions : Art L236-15 du Code du Commerce..

Commentaires : SID EXPERTISE EURL au capital de 10 000 euros Siège social : 7 Allée des Lilas - 38120 SAINT-ÉGRÈVE RCS GRENOBLE 987 699 253 KIMSE SASU au capital de 10 000 euros - Siège social : Parc d'activité Eurekalp - 38660 SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE RCS GRENOBLE 932 322 332 AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIÉE Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 1er juillet 2026, les sociétés SID EXPERTISE et KIMSE ont établi un projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société KIMSE par la société SID EXPERTISE, conformément aux dispositions des articles L.236-1 et suivants du Code de commerce. La société SID EXPERTISE détenant la totalité des actions composant le capital de la société KIMSE, la fusion est soumise au régime des fusions simplifiées prévu à l'article L.236-11 du Code de commerce. L'opération prendra effet, sur les plans juridique, comptable et fiscal, dans les conditions prévues au projet de fusion, avec effet comptable et fiscal rétroactif au 1er avril 2026. En conséquence de cette fusion, la société KIMSE sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de réalisation définitive de l'opération. Il ne sera procédé à aucune augmentation du capital de la société absorbante ni à aucun échange de titres. Les créanciers des sociétés participantes dont les créances sont antérieures à la présente publication pourront former opposition à cette fusion dans les conditions prévues par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code de commerce. Le projet de fusion a été signé le 1er juillet 2026 et sera déposé au greffe du Tribunal de commerce de Grenoble le 08/07/2026 Pour avis..